



ARRETE N° 19/TECH-P/189

PORTANT REGLEMENTATION PERMANENTE DE STATIONNEMENT  
Place José Maria de Heredia

MAIRIE DE SAINT-CYPRIEN

**Le Maire de la commune de Saint-Cyprien,  
Maitre Thierry DEL POSO**

**VU** les articles L2212-1, L2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les articles R 417-10 et R 417-11 du code de la route,

**VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

**VU** l'arrêté municipal en date du 28 août 2018 portant délégation au titre de l'article L.2122.18 du C.G.C.T. à monsieur Thierry SIRVENTE, Adjoint,

**CONSIDERANT** qu'il convient de réglementer le stationnement sur la **Place José Maria de Heredia**,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'assurer la sécurité publique, de sauvegarder l'ordre public,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le stationnement et l'arrêt des véhicules sont interdits, place José Maria de Heredia, *conformément au plan joint au présent arrêté.*

**ARTICLE 2 :** Afin de matérialiser l'interdiction de stationner et de s'arrêter, un marquage au sol et un panneau « B6d » sont implantés par les Services Techniques Municipaux.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie, les Services Techniques Municipaux, le Responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

**Par délégation du Maire,  
Thierry SIRVENTE**

*Le Maire certifie sous sa responsabilité*

*Le caractère exécutoire de cet acte*

*Consécutivement à son affichage*

*Le*

*24 JUIN 2019*  
*Informe que le présent acte ne peut faire l'objet*

*D'un recours contentieux devant le tribunal*

*Administratif dans un délai de deux mois à compter*

*de sa publication et/ou sa notification.*

*« Le tribunal administratif peut être saisi par*

*l'application informatique « Télé recours citoyens »*

*accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».*

**Copie à :**

- Secrétariat général
- Police Municipale
- Pompiers
- Affichage Mairie
- Annexe Mairie
- Services Techniques
- Cabinet
- Sud Roussillon
- Acmo
- Communication